

Intermodalité vélo- transports terrestres



VÉLO & TERRITOIRES DÉVOILE UNE ÉTUDE SUR L'INTERMODALITÉ VÉLO – TRANSPORTS TERRESTRES

« Collectivités, autorités organisatrices de la mobilité, gestionnaires, aménageurs, opérateurs de transports et prestataires privés, chacun a un rôle à jouer pour lever les obstacles et créer des systèmes de mobilité complets et inclusifs partout en France. Avec son étude « Intermodalité vélo – transports terrestres », Vélo & Territoires compile un échantillon de dix-neuf initiatives, parfois peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre, pour améliorer les interactions entre le vélo et les autres modes de transport. Ce rapport montre aussi le potentiel du vélo en intermodalité, quelle que soit la pratique, et décrit les actions à mettre en place dans les territoires pour assurer aux cyclistes un parcours intermodal incitatif.

Les modes actifs ont été LE sujet « transport » des candidats aux élections territoriales 2021. Aujourd'hui, les nouveaux exécutifs régionaux, comme les AOM locales, devront veiller à ce que le vélo, en interaction avec les autres modes de transport, prenne toute sa place dans les politiques de mobilité. Les régions, notamment, seront en première ligne pour proposer une offre adaptée de stationnements sécurisés pour les vélos dans toutes les gares et ménager leur embarquement à bord des transports collectifs régionaux. Elles devront également s'assurer que les volets « mobilité » des CPER, encore à écrire, soient ambitieux et financent une politique cyclable et intermodale digne de ce nom.

Le tout récent rapport du GIEC établit de manière indiscutable que l'activité humaine est la principale cause du réchauffement climatique. Pour éviter des conséquences désastreuses, nous devons collectivement engager des actions fortes, immédiates et durables de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En particulier dans le secteur des transports. Pour reconsidérer notre façon de nous déplacer et proposer une alternative efficace à la voiture individuelle, miser sur l'intermodalité en améliorant les connexions entre les différents modes de déplacement – publics et privés – est indispensable. Dans cette équation, le vélo, qui connaît une dynamique inédite avec +28 % de fréquentation en 2020 (hors périodes de confinement), a un potentiel immense. Allié aux autres transports terrestres, il constitue une alternative crédible pour de nombreux trajets... à certaines conditions. »

Christelle Beurrier, présidente de Vélo & Territoires

Que retenir de cette étude ?

Réalisée en 2020 et 2021, l'étude intermodalité de Vélo & Territoires vise à identifier des pistes d'action à court terme pour favoriser le développement de l'intermodalité entre le vélo et les autres modes de transport. Elle met notamment en avant trois enjeux majeurs.

Le potentiel du vélo en intermodalité est immense, quelle que soit la pratique

Si la pratique du vélo est en pleine croissance, elle est encore freinée par le manque d'interactions avec les autres modes de transport, et en particulier les transports collectifs. Le potentiel du vélo en intermodalité pour une pratique utilitaire, de loisirs ou de tourisme est pourtant immense.



Pour les cyclistes utilitaires/du quotidien : la combinaison du vélo avec le train ou le car permet d'augmenter considérablement l'efficacité de chaque mode. Les usagers profitent à la fois de la flexibilité du vélo pour réaliser les premiers ou derniers kilomètres et du confort des transports collectifs pour le reste de leur trajet.



Pour les touristes à vélo : l'interopérabilité du vélo avec les transports collectifs est cruciale pour accéder à une destination, retourner à son point de départ ou à son lieu de résidence tout en réduisant l'impact environnemental de son trajet. Les transports collectifs peuvent également constituer, lorsque c'est nécessaire, des alternatives à des sections dissuasives en raison d'un

fort trafic, d'un important relief ou d'un manque d'aménagement sécurisé. Le développement de l'intermodalité est essentiel pour faire de la France la première destination mondiale pour le tourisme à vélo, en particulier pour les touristes étrangers.



Pour les cyclistes de loisirs : pour ces usages, le couple vélo et transports collectifs permet la découverte de paysages plus éloignés du lieu de résidence tout en limitant l'usage de la voiture et son impact environnemental.

De nouvelles réglementations européennes et nationales sont en marche

Ces dernières années ont été le cadre d'évolutions importantes sur le plan réglementaire. La Loi d'orientation des mobilités a notamment permis des avancées majeures. Ces nouvelles mesures ne doivent cependant pas empêcher les territoires d'aller plus loin.

#1 Sur le volet du stationnement vélo : les 1 133 principales gares du territoire devront s'équiper d'au minimum 76 000 places de stationnement vélo sécurisé avant le 1^{er} janvier 2024.

#2 Sur le volet de l'embarquement des vélos :

- Les trains neufs ou rénovés à compter du 15 mars 2021 devront être équipés d'un nombre minimal d'emplacements vélo fixé à huit vélos pour les trains nationaux et 2 % du nombre de places assises du train pour les trains régionaux.
- À l'exception des services urbains, les autocars neufs devront être équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non démontés.

Des actions sont à mettre en place à chaque étape du parcours intermodal

En complément des nouvelles réglementations nationales et européennes, c'est un système complet d'intermodalité qui doit être développé dans les territoires. L'étude identifie plusieurs pistes d'action à mettre en place pour lever les difficultés rencontrées par les cyclistes à chaque étape du parcours intermodal.

#1 Améliorer l'information voyageur, la tarification et la billetterie pour anticiper au mieux les déplacements

#2 Favoriser l'accessibilité des pôles d'échange avec des aménagements adaptés et sécurisés

#3 Généraliser le stationnement vélo pour tous les usages

#4 Faciliter la circulation des cyclistes dans les pôles d'échange

#5 Généraliser l'embarquement des vélos dans les trains et dans les cars

#6 Développer les services vélo complémentaires

En savoir plus

Le rapport de l'étude EMBARQ, ainsi que de nombreux contenus complémentaires (articles, webinaires, ...), sont consultables sur le [site Internet](#) de Vélo & Territoires.



Vélo & Territoires est un réseau de collectivités mobilisées dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030. Au cœur de son projet stratégique : achever les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires ; faire du vélo un outil de mobilité à part entière ; porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo ; faire de la France une grande nation cyclable. Les 134 territoires adhérents au réseau Vélo & Territoires en septembre 2021 couvrent environ 96 % de la population française référencée en 2019.



L'étude sur l'intermodalité (EMBARQ) est réalisée avec le soutien technique et financier de l'Agence de la transition écologique (Ademe) et du ministère de la Transition écologique.

Vélo & Territoires

52 avenue Maréchal Foch
69006 Lyon
www.velo-territoires.org

Dorothee Appercel

Chargée de communication
Tél. : +33 (0)9 72 56 85 07
dorothee.appercel@velo-territoires.org

Contact médias

Peter Even
Tél. : +33 (0)2 53 35 50 21
pe@monet-rp.com
www.monet-rp.com